

Précarisation au faîte de l'économie suisse

Moins de six ans après sa naissance, *economiesuisse* donne déjà des signes de fatigue. Et peine à supporter ce qu'elle prône par ailleurs comme une panacée: la concurrence.

Contrairement au monde agricole, longtemps rassemblé au sein de l'Union suisse des paysans, l'économie industrielle et tertiaire de Suisse n'a pas de tradition unitaire. Elle a constitué de longue date trois associations faitières pour défendre ses intérêts; les employeurs forment l'Union centrale des associations patronales (UCAP), les petites entreprises l'Union suisse des arts et métiers et les plus grandes l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Cette dernière, qu'on appelait le Vorort, est devenue en 2000 la Fédération des entreprises suisses, plus connue sous le nom d'*economiesuisse*, après que l'UCAP a refusé la fusion.

Cet échec avait pour cause principale des réticences qui n'ont cessé depuis lors de s'accroître, à l'intérieur d'*economiesuisse* elle-même, vis-à-vis des sociétés multinationales (pharmaceutiques principalement) et des grandes banques et assurances réputées y donner le ton. Leurs intérêts inspireraient trop directement le travail de lobby effectué par *economiesuisse* dans ses principaux domaines d'intervention: politique économique (suisse et extérieure), monétaire et fiscale, de la concurrence,

de la formation et de l'énergie notamment. Lobbyisme par ailleurs perturbé par la question des salaires exorbitants payés aux patrons des grandes sociétés industrielles et financières en question (Walter Kielholz et Marcel Ospel figurent parmi les quinze messieurs du Comité directeur d'*economiesuisse*).

Du coup, certaines branches affiliées à la Fédération des entreprises suisses se sentent peu soutenues et plusieurs songent à la quitter. Deux organisations membres, parmi les plus importantes, ont entamé la semaine dernière une procédure de divorce que les discussions prévues auront de la peine à contrer: Swissmem (industries des machines, de la construction électrique et des métaux) et la Société suisse des entrepreneurs. Elles représentent ensemble 210 000 salariés et plus du quart du budget d'*economiesuisse*, estimé à quinze millions de francs. De quoi faire tourner des bureaux, occupant une bonne soixantaine de personnes, principalement à Zurich et Genève, mais aussi deux en ville de Berne, Lugano et Bruxelles.

(yj) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

La médecine factuelle n'est pas encore une évidence.
page 2

Les paysans protestent en ordre dispersé contre la nouvelle politique agricole de la Confédération.
page 3

Le programme de législation doit souder l'équipe gouvernementale face au parlement.
page 4

L'organisation du Conseil fédéral mérite de l'air frais.
page 5

La diversité de l'offre cinématographique souffre du nombre réduit de distributeurs et d'exploitants.
page 6

Calida ou le pyjama universel.
page 8

Fiscalité

Le parti socialiste mène campagne contre l'impôt dégressif. Il pose ainsi le problème de la loyauté confédérale. Les cantons devraient enfin se saisir du dossier.

A défaut, Berne pourrait intervenir contre ceux d'entre eux qui seraient récalcitrants.

Edito page 3

Qu'il est dur d'être factuel (evidence-based)!

Les données statistiques devraient éclairer le système de santé suisse. Cependant, entre les chiffres et leurs interprétations se nichent des biais en tout genre, qui entravent le développement d'une médecine fondée sur des faits bien établis.

Dans le canton de Vaud, écrit Simonetta Sommaruga, conseillère aux Etats (PS/BE), dans un postulat récent adressé au Conseil fédéral, les coûts des prestations prescrites par les médecins sont supérieurs de près de 50% aux coûts des prestations prescrites par les médecins du canton de Saint-Gall. Les cathétérismes cardiaques sont treize fois plus fréquents chez les Vaudois qu'à Saint-Gall. A Genève et Bâle, 40% des adultes ont subi une ablation des amygdales; ils sont 25% dans les Grisons.

Ces variations effraient. Mais leur interprétation est difficile. Elles cachent des pièges statistiques à cause des petits nombres (chiffres cantonaux), des effets spécifiques d'un hôpital universitaire qui draine les patients à la ronde.

L'incidence du cancer du sein en Suisse est élevée: il y a 5000 nouveaux cas par an, soit un taux de 105 nouveaux cas pour 100 000 femmes (95 dans l'Union européenne). A lui seul, le cancer du sein représente le tiers des cancers chez les femmes et reste la première cause de mortalité parmi celles âgées de 45 à 55 ans. Environ une femme sur dix en sera atteinte au cours de sa vie et près de 18000 femmes en Suisse vivent avec un cancer du sein.

Une stratégie de dépistage pour le détecter aux stades les plus précoces s'impose donc. Mais en Suisse il n'y pas de stratégie nationale de dépistage. Quelques cantons (Genève, Vaud et Valais par exemple) appliquent un tel programme. Les taux de mammographie varient de manière importante, du simple au double, entre la Suisse romande et la Suisse centrale et orientale.

La signification incertaine des nombres

Or si l'intuition du dépistage est juste, l'interprétation est délicate. Le taux de mammographie dans le canton de Saint-Gall est bas (54% des femmes de la tranche d'âge 50-64). En conséquence, seuls 28% des cancers du sein sont détectés à un stade précoce. A Genève, le taux de mammographie frise le double (96%), et beaucoup de cancers sont détectés à un stade précoce (42%). La mortalité due au cancer du sein - parce qu'en fin de compte c'est cela qui compte - est de 25 pour 100 000 à Saint-Gall, et de 22 pour 100 000 à Genève. Le dépistage sauverait ainsi des vies? Ce n'est pas si simple. En Valais, les taux de mammographie et de détection précoce sont similaires à ceux de

Genève (88% et 41%), alors que la mortalité est proche de Saint-Gall (26 pour 100 000)!

L'évaluation des programmes de dépistage requiert d'excellentes bases de données. Cela est difficile en Suisse où les registres des tumeurs sont éparpillés, aux prises souvent avec un sous-financement chronique. L'interprétation se complique également en raison des biais statistiques. Par exemple, si la tumeur détectée est résistante au traitement, un diagnostic précoce prolonge la survie de la personne, mais il n'affecte pas la mortalité. Par contre, si la tumeur détectée est peu agressive et ne cause donc pas la mort, le taux de survie est «artificiellement» augmenté. En outre, la statistique ne distingue pas l'augmentation réelle des cas d'un cancer de l'amélioration de la détection.

Tout compte fait, notre système de santé, malgré ces hétérogénéités, n'est pas intrinsèquement chaotique, mais le chemin vers une médecine factuelle est encore long. Pour revenir au cancer du sein, l'association faitière Onco-suisse recommande la généralisation à tous les cantons des programmes de dépistage, sous des conditions strictes, avec un contrôle de qualité et un programme d'évaluation. *ge*

Suite de la première page

economisuisse

economisuisse va devoir réduire la voilure, en termes de personnel, d'activités, de publications et surtout de financement des campagnes en vue de votations fédérales. D'autant que reste à digérer le très sévère et coûteux échec, le 16 mai 2004, d'un paquet fiscal attaqué par les cantons et soutenu par les patrons. D'autant que se multiplient à l'interne les désaccords sur les positions à défendre. Selon l'importance respective du marché intérieur

et des exportations pour leurs activités, les branches et entreprises ont évidemment des priorités différentes en matière de concurrence ou de libre circulation des personnes, des marchandises et des services.

En arrière-plan, se profilent les doutes et les divergences politiques. Traditionnellement proche du parti radical en Suisse alémanique et libéral de ce côté de la Sarine, la Fédération des entreprises suisses discute ouvertement la com-

pétence économique des élus de ces deux formations et craint sans doute de se trouver prise elle aussi dans la spirale descendante de leur récente union. Pire, l'UDC, une fois de plus complice objective de la gauche, scie la branche des organisations économiques où les autres partis bourgeois sont encore perchés. Exemple le plus frappant: le soutien à Swissmechanic, qui compte déjà 1300 membres recrutés, à plus bas tarif, dans les mêmes

branches que Swissmem (920 membres).

Ce nouveau patronat, proche de l'UDC, rejette les conventions collectives dont *economisuisse* et l'UCAP se sont toujours montrées défenderesses. A noter que l'organisation Swissmechanic se développe dans cette industrie mécanique et métallurgique où la paix du travail a été signée en 1937 et dont tant d'entreprises illustres peinent à survivre, la Boillat en tête. Les travailleurs et leurs syndicats sont avertis. *yy*

Paysans de tout le pays unissez-vous!

Le président de l'Union suisse des paysans appelle ses membres à combattre la réforme de l'agriculture devant le parlement. Mais les intérêts divergents ne peuvent s'effacer.

Le gouvernement n'a pas fléchi. Il a maintenu presque intact son projet PA 2011 malgré la ferme opposition manifestée lors de la procédure de consultation (cf. DP n° 1690). Les responsables paysans espèrent retrouver l'avantage devant le parlement et annoncent un intense effort de lobby. Mais avant le combat, l'organisation faïtière paysanne espère mettre de l'ordre dans ses troupes. *Agri*, journal de la branche pour la Suisse romande, publie un article au ton vigoureux du président Hansjörg Walter. «Il serait particulièrement tragique et lourd de conséquences que les branches s'entre-déchirent. Je ne pense pas qu'il faille éluder les débats sur nos conflits d'intérêt interne. Mais... ces discussions doivent avoir lieu...derrière des portes closes et pas devant l'opinion publique ou le parlement». Pour les portes closes,

c'est déjà râpé! *Agri* joue d'ailleurs la transparence en publiant, dans le même numéro, les doléances divergentes des producteurs de lait, des planteurs de betteraves et des paysans de montagne.

En généralisant le système des paiements directs, la Confédération réoriente son aide vers le secteur laitier promis à un bel avenir européen (cf. DP n° 1689) au détriment des grandes cultures et notamment du sucre. Les betteraviers souffriront de l'abandon du soutien au marché. Les prix baisseront de 103 à 68 francs la tonne. Difficile de demander aux victimes de se taire pour ne pas nuire aux éleveurs. Le monde des producteurs de lait est d'ailleurs lui-même divisé. Daniel Blanc, directeur de la Chambre fribourgeoise d'agriculture, y va lui aussi de son coup de gueule. Un certain nombre de paysans sont d'accord de vendre leur lait 25% moins cher à l'exportation pour augmenter, hors contingents, leur production. Difficile, si l'on affirme pouvoir supporter une telle baisse de prix, de rendre crédibles les revendications paysannes devant le parlement.

Les paysans de montagne, eux aussi essentiellement producteurs de lait, s'en prennent, dans le paquet PA 2011, aux mesures visant à augmenter la surface des domaines par une modification du droit foncier rural. Les agriculteurs qui voient leur avenir dans l'augmentation de la surface de leur domaine ne sont pas prêts de se battre pour maintenir en vie les petits.

C'est décidément l'heure de vérité. La communauté d'intérêt du secteur agricole est un mythe qui se lézarde en même temps que celui de l'unité du lobby *economiesuisse*. En demandant aux paysans de tout le pays de s'unir, le président de l'USP n'a guère de chances de se faire entendre. *at*

Edito

22%, voilà le fisc

Obwald, Schaffhouse, Appenzell Rhodes intérieures, la concurrence fiscale s'emballait. Marcel Ospel déménageait à Wolterau (Schwytz). L'impôt dégressif innovait comme le fit le déconstructivisme. Devant ce cumul donnant un sens plein et sans démagogie à la formule «cadeau aux riches», le parti socialiste était tenu de réagir.

Il l'a fait avec le sérieux qui caractérise la nouvelle direction (voir les pavés sur la politique économique et l'Europe). Ont été étudiées différentes variantes. Leur évaluation a été rendue publique, étant accessible sur le net.

Le choix s'est porté sur une solution douce, dans ses effets, plus lourde dans son dispositif. Douce parce que ne sont visés que les revenus et la fortune des personnes physiques. Tout le vaste secteur des sociétés, où certains cantons se distinguent par des taux exceptionnellement bas, n'est pas touché. D'autre part, le taux minimal (22%) marginal, impôts cantonal et communal cumulés, est prudent. Seuls seraient concernés les cantons qui s'affichent ostensiblement attractifs: Zoug, les deux Appenzell, Obwald et Nidwald, plus Uri, l'initiative fixant un taux minimum pour la fortune. L'application en revanche n'est pas simple. Le 22% ne peut pas être accroché n'importe comment. Il doit être porté par un barème progressant régulièrement sinon l'on passerait si brutalement à ce taux repère que les effets de seuil seraient inacceptables. Il faudra de surcroît tenir compte de la différence des taux communaux. Il n'est pas clair non plus si le 22% sera imposé en application du droit cantonal ou fédéral. Fédéral, semble-t-il, si une répartition des recettes supplémentaires (300 millions) est prévue. N'aurait-il pas été plus simple de donner aux cantons visés un délai court pour adapter leur législation?

Le PS, à juste titre, pose le problème de la loyauté confédérale. Les cantons eux-mêmes feraient bien de se saisir, enfin, du dossier, quitte à ce que la Confédération intervienne, à leur demande, contre ceux qui seraient récalcitrants. Une convention intercantonale pourrait être rendue de force obligatoire.

La contre-offensive est lancée, c'est bien. Les lignes vont bouger. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:

redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Quand la démocratie de concordance exclut la concordance

Le programme de législation sert à prouver la cohésion du Conseil fédéral. Le parlement n'a pas à le discuter. Avec son vote, il reconnaît en revanche la solidité du collège.

La nouvelle procédure adoptée par le parlement en 2002 pour débattre du programme de législation fut, en 2004, un fiasco. Nous l'avons rappelé (cf. DP n° 1687, *Soumettre le programme de législation à un vote non pas indicatif, mais de confiance*), au Conseil national furent déposées huitante-trois propositions de minorité, plus de dix propositions individuelles, nécessitant seize heures de débat, malgré des restrictions de parole imposées en cours de discussion. Et ce débordement d'éloquence aboutit à un rejet de l'arrêté proposé par le Conseil fédéral. Echec sans conséquence concrète, autre que celle du temps perdu.

Il n'était pas toutefois possible de réitérer sans ridicule l'exercice. La loi sur le parlement a donc été une nouvelle fois modifiée. En résumé, les députés renoncent à se prononcer sur l'ensemble du programme, vote sans portée pratique, additionnant les oppositions d'autant plus facilement que cela compte pour beurre, comme on dit dans les préaux. Toutefois, étant donné que le parlement ne veut pas renoncer à son droit de participer à la planification, droit qui lui est attribué par la nouvelle Constitution, il pourra, sur chacun des objectifs retenus par le Conseil fédéral, se prononcer, soit en l'amendant, ou même en le rejetant, quitte à faire ses propres propositions.

Trois paradoxes

Premier paradoxe. Le débat fut soutenu, l'UDC souhaitant qu'on en revienne à l'ancien système, avant 2002, où le parlement prenait simplement acte du rapport. Mais il fut sans passion et ne suscita aucun écho dans les médias. L'enjeu est pourtant fondamental. Il touche aux rapports entre les pouvoirs. Les députés membres du CRIS n'ont pas saisi cette occasion et cette tribune pour exposer leurs conceptions du programme gouvernemental, lié à l'élection du Conseil fédéral. Les présidents de groupe n'ont pas

estimé que le sujet exigeait leur intervention. Contraste, on veut toucher aux rapports essentiels et organiques du travail politique, mais on le fait sur le ton d'un séminaire organisé par la Nouvelle société helvétique.

Deuxième paradoxe. La démocratie dite de concordance exclut la concordance. La formule n'est pas celle d'un faiseur de mot et d'épate verbale, elle émane de la très posée Commission des institutions politiques. En clair, il n'y a en Suisse que des majorités occasionnelles, objet par objet, c'est la démocratie de concordance, mais pas de majorité globale, capable de soutenir un programme couvrant l'ensemble des activités de l'Etat, ce qui serait la concordance. Le constat n'est pas contestable, mais il faut en observer toutes les conséquences. L'absence d'un parti ou d'une coalition majoritaire se reflète dans l'élection du Conseil fédéral où les partis sont représentés proportionnellement à leur force. L'exécutif fonctionne donc lui aussi par majorité variable selon les objets, par démocratie dite de concordance. Et pourtant il a le devoir de présenter un programme à la fois global et cohérent, dont il assume la responsabilité collégialement, en concordance.

Troisième paradoxe. Si le Conseil fédéral présente un programme couvrant tout le champ de la politique fédérale et que les députés veulent participer au choix des priorités, les propositions seront aussi nombreuses qu'en 2004.

Pour éviter les débordements, le Conseil national a prévu de limiter strictement le temps de parole réservé aux groupes. Le minutage est, même en pays horloger, comique: UDC huitante-quatre minutes, socialistes septante-huit minutes, radicaux soixante minutes, etc. La justification de ce chronométrage est de contraindre les groupes à se limiter aux propositions pour eux les plus importantes. Faute de temps pour tout dire, ils

choisiront leurs priorités. Ils planifieront leurs interventions avant de planifier les tâches de l'Etat. Les envolées et la trotteuse.

Le vote de confiance

La nouvelle procédure de discussion des programmes de législation ne corrige pas les défauts de la précédente. En supprimant le vote final, on supprime le constat de l'échec, mais pas ses causes.

L'ambition du parlement de participer à la planification des choix politiques qu'il aura ensuite à discuter et approuver est une confusion des rôles. C'est la tentation des parlementaires de vouloir assumer des tâches gouvernementales, tentation qu'on a observée dans plusieurs commissions spécialisées et qui ont abouti à des échecs.

Le programme de législation doit être la démonstration que les conseillers fédéraux élus en fonction de leur appartenance politique constituent un collège, capable de définir et d'assumer une politique.

Le rôle du parlement n'est pas de corriger tel point du programme présenté, il aura l'occasion de le faire en temps et lieu, quand les projets lui seront soumis. Sa tâche est de constater que le Conseil fédéral, composé par le parlement, ce qui est unique au monde, constitue un gouvernement soudé.

Ce constat doit s'exprimer par un vote, qui est un vote de confiance, engageant la responsabilité du Conseil fédéral. Ce vote ne signifie pas que se constitue une majorité parlementaire; les groupes et les députés conservent toute liberté ultérieure et ne sont pas liés par le programme. Ce vote signifie que l'Assemblée fédérale, qui a élu séparément sept conseillers, prend acte qu'ils sont un collège.

Un vote de responsabilité exigerait du Conseil fédéral, vu l'enjeu, une discussion interne approfondie sur le programme. C'est à son niveau que la nécessaire fusion entre la démocratie de concordance et la concordance est possible et nécessaire. A l'Assemblée fédérale d'en être juge. *ag*

Les habits trop étroits du gouvernement

Au lieu de départements cloisonnés, de querelles entre administrations concurrentes, les services de la Confédération pourraient être tous à disposition des conseillers fédéraux selon la matière concernée.

La tentative manquée de Pascal Couchepin de rassembler l'ensemble de la formation au sein de son département ne constitue que le dernier épisode d'un interminable feuilleton, celui de la réorganisation du gouvernement.

La cote de l'exécutif fédéral est décidément mal taillée. Mais le Conseil fédéral, peu empressé à revoir la répartition des tâches en son sein, est bien le dernier à s'en rendre compte. La configuration des départements ne répond plus à une gestion optimale. Des ministères mammoth - l'intérieur et celui qui regroupe énergie, environnement, transports et télécommunications - côtoient des départements relativement légers. Mais ce déséquilibre n'est pas seul en cause. Le cloisonnement départemental ne favorise pas une appréhension globale, transversale, des problèmes auxquels tout Etat moderne est confronté.

Un gouvernement de sept membres, chacun à la tête d'un ministère, répondait aux besoins d'un Etat minimal, tel que la Confédération du XIX^e siècle. L'accroissement considérable des compétences de l'Etat fédéral a mis en évidence l'étroitesse de l'habit collégial. Les ministres, bien qu'ils rechignent encore à l'admettre, sont surchargés. Et la défense de son territoire par chacun des chefs de département ne facilite pas la collaboration qu'exigent pourtant de nombreux dossiers. Cette collaboration, un Premier ministre peut l'exiger des membres de son cabinet et au besoin mettre en place une délégation intermi-

nistérielle. Le Conseil fédéral n'a lui pas de patron.

On peut tourner le problème dans tous les sens, il n'est plus possible de répartir les tâches de l'Etat entre sept magistrats seulement. Le Conseil fédéral a donc proposé un modèle qui sauvegarde le fonctionnement collégial de l'exécutif tout en déchargeant les conseillers fédéraux: des ministres délégués, nommés par le Conseil fédéral et confirmés par le Parlement. Mais ce dernier, pourtant demandeur, a fait la fine bouche et renvoyé le dossier.

Reste le renforcement de la

collaboration intragouvernementale. Sans faire du président de la Confédération un véritable patron, ce que le système collégial ne permet pas, il faudrait lui attribuer de nouvelles compétences en matière de fixation de l'ordre du jour et de gestion de l'agenda politique.

Risquons un pas supplémentaire. Le conseiller fédéral dirige un ensemble de services qui ne répondent que devant lui, une fonction qui fonde son pouvoir territorial administratif. Pourquoi ne pas supprimer cette fonction? Les différents services de l'administration fédérale se-

raient à la disposition de tous les conseillers fédéraux en fonction des besoins des dossiers en cours. Pascal Couchepin, chargé par ses collègues du secteur de la formation, aurait recours à tous les services compétents en la matière. Mais ces services pourraient être également sollicités par un autre magistrat à propos d'un dossier différent qui nécessiterait ces mêmes compétences. C'en serait fini des chasses gardées administratives. S'ouvrirait alors la gestion par dossier. *jd*

Message relatif à la réforme de la direction de l'Etat, Feuille fédérale 2002, p.1979 ss.

Coûts de la santé: pas de solution simple pour un dossier complexe

Le Conseil fédéral croit toujours aux bienfaits de la concurrence en matière de santé. Dans une interview au magazine de l'assurance CSS, Gianfranco Domenighetti, chef du Service tessinois de la santé publique et économiste de la santé, fait l'inventaire des facteurs responsables du niveau élevé des coûts de la santé en Suisse, en comparaison avec les pays scandinaves: une forte densité de lits «aigus»; une durée plus longue des séjours hospitaliers; des revenus plus élevés des médecins, conséquence du paiement à l'acte; une forte densité de spécialistes; l'absence de réseaux de prise en charge des patients; le prix élevé des médicaments et la faible utilisation des génériques.

Les mécanismes du marché, qui favorisent la compétition sur les prix des prestations, ne sont pas aptes à réguler le système de santé. La suppression de l'obligation faite aux caisses de contracter avec tous les prestataires reconnus n'a pas de sens sans un contrôle externe et indépendant des pratiques médicales. Il s'agit en priorité de mettre en place un système d'indicateurs de qualité et d'intégrer les médecins dans des cercles de qualité; et également d'introduire une obligation de prescrire des génériques.

Gianfranco Domenighetti prévoit la poursuite de l'augmentation des coûts de la médecine et des primes d'assurance. Jusqu'à ce que les assurés, pris à la gorge, se tournent vers les centres de santé qui offrent un traitement global et suivi des patients («managed care»). Ni la caisse unique préconisée par la gauche, ni la mise en concurrence des praticiens proposée par la droite n'influeront sur les facteurs de renchérissement des soins. *jd*

L'interview du professeur Domenighetti est disponible sur le site de la CSS: http://www.css.ch/fr/home/css/seiten_webredaktor_versicherung-newpage-2.htm

Le producteur, le distributeur et l'exploitant

Entre les auteurs d'un film et les spectateurs, il y a une filière d'intermédiaires qui les achemine vers les salles, monopolisant parfois la sortie et la diffusion des œuvres.

Le festival de Cannes a mobilisé l'attention des amateurs de cinéma pendant dix jours, tandis qu'en coulisses, les grandes manœuvres continuent. Voici trois semaines, Europlex, qui exploite la grande majorité des salles lausannoises, annonçait sa vente à Pathé, la plus vieille entreprise européenne du cinéma, qui est le principal exploitant en Europe et qui gère les treize salles de Balaxert à Genève, le plus grand complexe de Suisse romande. Il se trouve que Pathé est aussi un distributeur qui détient en Suisse, pour rester dans l'actualité, les droits sur *Volver*, le dernier film de Pedro Almodovar, ou sur *Marie-Antoinette* de Sofia Coppola.

Avec le rachat d'Europlex, Pathé va détenir une situation dominante dans les deux

grandes villes de Suisse romande. Bizarrement lorsqu'il s'agit de cinéma, les médias se montrent étrangement aveugles et se gardent de poser les bonnes questions. Il est de bon ton aujourd'hui de se plaindre de la disparition des salles uniques et de leur remplacement par des grands complexes, quasiment le combat du petit épicière contre la grande chaîne de supermarchés, sans s'attarder sur l'inconfort des vieilles salles et leur coût d'exploitation trop élevé qui a cessé de les rendre rentable.

La diversité en sursis

Ces larmes de crocodiles éviscèrent de se poser la seule question importante: la diversité de la distribution des films est-elle assurée en Suisse et le public a-t-il vraiment accès à l'essentiel

de la production cinématographique de qualité? La réponse est loin d'être assurée. Rappelons que l'économie du cinéma se compose de trois groupes d'acteurs: les producteurs qui financent les films, les exploitants qui louent les copies et les diffusent dans les salles et, entre eux, ceux dont on ne parle jamais ou presque, les distributeurs qui achètent les films pour leur pays et se chargent ensuite de les fournir aux exploitants.

En Suisse, la majorité des distributeurs sont à Zurich et ce sont eux qui décident ce que le public suisse verra ou ne verra pas. Certes, à quelques exceptions près, les films «dont on parle» sont présentés en Suisse. Mais toute une cinématographie asiatique, iranienne ou sud-américaine est absente des écrans,

sans parler des films d'auteurs français très mal distribués en Suisse romande. Contrairement à ce que pense le spectateur moyen, l'exploitant de salle n'a pas face à lui une sorte de supermarché dans lequel il choisit librement le film qu'il va présenter, mais il doit au contraire passer sous les fourches caudines du distributeur.

Dans le pays du cinéma et de la libre entreprise, les Etats-Unis, ces trois professions sont strictement séparées afin d'éviter une concentration verticale qui serait préjudiciable au spectateur. En Suisse, Pathé est à la fois distributeur et exploitant. Nous aimerions dire que la Commission de la concurrence veille au grain et qu'elle saura éviter les abus. Nous n'en sommes malheureusement pas! *js*

Exposition

Plonk & Replonk réinventent l'Art nouveau

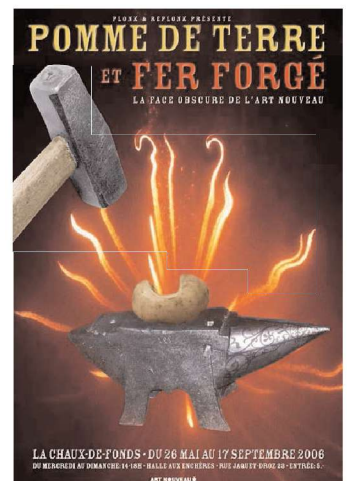
Dans le cadre des manifestations Art nouveau, l'exposition Plonk & Replonk «Pomme de terre et fer forgé», à la Halle aux Enchères à La Chaux-de-Fonds jusqu'au 17 septembre 2006, propose une redécouverte du Style racinien qui met en lumière les écoles dissidentes et les créateurs méconnus de l'Art nouveau.

Qui de nos jours connaît encore les adeptes du style racinien?

Pourtant ces esthètes sévères, dédaignant les motifs floraux, les pives et autres sapins, ont voué leurs vies à exprimer la beauté fragile du salsifis, les lignes pures de la pomme de terre et la force tranquille de la betterave sucrière. Ces artistes incompris sont tombés au champ d'honneur de l'oubli, comme l'architecte Borcusier, concepteur de la cage à lapins monumentale de la Maison Hurffe, comme les néo-cubistes sphéristes, chantres du consensus extrême, comme tant d'avant-gardes intrépides fauchées par la mitraille de l'indifférence, bombardées de sarcasmes, et gazées par les vapeurs d'absinthe.

Nous leur devons justice. C'est chose faite.

Plonk & Replonk



Le message, c'est la Suisse

Les journalistes ont une conscience nationale. Ils en débattent dans un ouvrage récent où il est question de l'influence des médias sur la cohésion du pays.

A partir d'une table ronde, organisée par l'association *Rencontres suisses* en 2005, voici un recueil de textes qui interrogent le patriotisme, entre presse écrite et petit écran, en passant par la radio et le web, aux couleurs du service public ou des éditeurs privés. *De la Suisse dans les idées*, réalisé sous la direction de Christophe Büchi - correspondant francophone pour la NZZ et auteur d'un prélu de historique balisant 600 ans d'identité helvétique - aligne les réflexions polyphoniques de quelques personnalités des médias romands. Les Alémaniques, ce sera pour la prochaine fois. En contrepoint, leur répondent trois parlementaires, de gauche à droite du spectre politique. Au bout, l'ouvrage mêle l'enthousiasme durable de son directeur pour un sujet passionnant - se souvenir de *Mariage de raison*, livre écrit en équilibre sur le Röstigraben - qu'il questionne quotidiennement dans ses chroniques, avec les réticences, les résistances, l'ironie, sinon l'agacement, des rédacteurs invités. Sans oublier le ton un rien didactique des trois politiciens - Alain Berset, conseiller aux Etats (PS/FR), Charles Favre, conseiller national (Rad/VD) et Martine Brunschwig Graf, conseillère nationale (libérale/GE), - trop heureux de faire la leçon aux chroniqueurs de leurs faits et gestes bernois.

Inventaire

Eric Burnand, coproducteur de *Temps présent* à la TSR, prêche pour un patriotisme pragmatique. Il faut que cela serve à quelque chose et non pas seulement à assouvir un nationalisme latent. Notamment à l'égard de l'Union européenne. En somme, resserrer les liens confédéraux pour faire face aux autres grands pôles régionaux.

Philippe Barraud, homme à tout faire du site *commentaires.ch*, reconnaît sa «suissitude», terme dont les médias se méfient tant ils penchent à gauche. Qu'importe, la «suissitude» se passe très bien de télé et radio pour «se décliner en une infinité de petites briques... que seuls peuvent apprécier ceux qui confessent sans fausse honte» aimer «Cenovis et chibre, fondue et intercity... Et il faudrait être fou pour se priver de ça».

Moreno Bernasconi, directeur adjoint du *Giornale del Popolo*, accuse le pays de brader ses bijoux appréciés par le reste du monde : consensus, principe de subsidiarité, etc. Alors que la presse se normalise et se replie sur le local, au lieu de valoriser le bien commun, qui rassemble.

Pascal Décaillet, ancien producteur de *Forums* sur la RSR, veut éteindre les radiateurs. A bas le journalisme calfeutré dans les bureaux, à l'abri des ordinateurs. La vie se passe ailleurs et elle se raconte debout, dans le corps à corps incessant avec ses protagonistes.

Patrice Favre, chef de la rubrique suisse à *La Liberté*, reprend le fil des mythes et des valeurs indigènes car les retrouvailles avec «une mémoire confiante de ce que le pays a été» sont le premier jalon du changement à venir. Changement qui doit s'enraciner dans le terreau de «ce qu'il y a de grand et de pur dans notre histoire» : goût de la liberté, courage des individus, pacte communautaire. Enfin «le signe exigeant d'une croix sur un drapeau».

Marc-Henri Jobin, responsable de la rédaction française de l'*Agence télégraphique suisse*, redessine le paysage médiatique avec ses failles et ses atouts, entre service public et impératifs économiques. Sans diversité et pluralité des médias, la démocratie risque l'aphasie et le citoyen se réduit à un consommateur de nouvelles en série emballées par les annonceurs. La richesse de la branche contre les monopoles, autochtones ou étrangers, dépend ainsi de l'Etat, garant des règles du jeu.

Joëlle Kuntz, journaliste au *Temps*, observe l'évolution des médias helvétiques. D'opinion et cantonaliste pendant un bon siècle, au milieu des années soixante, la presse découvre l'information indépendante et développe un certain rejet de la nation. Trente ans plus tard, la communication, compliquée certes par la question des langues, prend le relais au nom de la Suisse. En marche vers l'«unification», malgré les polarisations actuelles, car l'Europe presse.

Luis Lema, reporter au *Temps*, prend la posture de l'anthropologue. Chez soi. Il faut raconter les Suisses, comme on raconterait les Palestiniens : «en cherchant la différence plutôt que la ressemblance». Cette attitude, sans sauver la

Confédération, sortira le journalisme de l'ennui et de la routine. Voilà que le récit du 1^{er} août se transforme en une aventure, excitante.

Peter Rothenbühler, rédacteur en chef du *Matin*, a perdu tout espoir. Il y a de l'amertume et de la provocation quand il proclame *Miss Suisse* seule émission vraiment nationale. Pour le reste chaque chaîne soigne son pré carré. Au diable les autres.

Chantal Tauxe, cheffe de la rubrique suisse de *L'Hebdo*, flirte avec le destin naturel du pays. Ce pays qui a su jeter des ponts par-dessus les fossés et vivre ensemble. Le journalisme alimente alors cette curiosité d'autrui, et renforce la communauté des différents. Avant d'intégrer l'Europe, dont nous sommes la miniature vivante.

Michel Zendali, producteur d'*Infrarouge* à la TSR, tourne en bourrique l'angoisse sempiternelle d'une petite nation fragile, menacée par les grandes puissances qui l'entourent et morte de trouille à la pensée de son implosion. Il constate que la diversité tourne à l'autisme. Rien ne va plus. Le souci de l'autre, au cœur de l'être suisse, sombre dans la convention, l'artifice. C'est le moment de réinvestir la Suisse. Les médias devraient ouvrir la route, décloisonner l'espace, s'intéresser aux autres régions comme autant d'énigmes à résoudre.

La langue de la traduction

Christophe Büchi résume en une page et demie la polyphonie chantée en cent quarante. La Suisse n'est plus une île, l'exception helvétique a perdu son sens. De plus, elle a une histoire et même des histoires, tandis que l'on a cru pendant longtemps qu'elle en était dépourvue parce qu'elle était heureuse. Mieux encore, le pays est multiple et son identité également. Celle-ci, et c'est son salut, n'est pas monolithique, une et impérissable, mais soft, composite, variable. «Umberto Eco a écrit que la langue de l'Europe, c'est la traduction. De même, on pourrait dire que la langue nationale de la Suisse, c'est la traduction.» Finalement, pourquoi les journalistes ne seraient-ils pas des traducteurs? md

De la Suisse dans les idées, Editions de l'Aire, Vevey, 2006.

Proche du corps, loin des Alpes

Le fabricant de lingerie a quitté désormais l'univers familial de ses débuts, pour rentrer dans l'arène globalisée des affaires, où la marque découvre le souffle excitant du capital cosmopolite.

Le pyjama à fleur de peau - inventé en plein boom économique afin de résister aux courants d'air nocturnes - dévoile désormais ses dessous sexy. Calida a poussé l'utile jusqu'au luxe avec l'acquisition d'Aubade (cf. encadré), sans exciter outre mesure le protectionnisme français, peu sensible aux histoires de lingerie fine. Felix Sulzberger, CEO depuis 2001, après une belle carrière à la cour de Philip Morris, Levi Strauss, Fruit of the Loom et Reebok, croit au métissage de la tradition et de la séduction. La marque française, familiale et centenaire, intégrée au groupe lucernois l'année passée, apporte glamour et marchés nouveaux au bonheur du sommeil propre et en ordre. Le tip top helvétique se paie une Folie Bergère, bonne pour l'image, pour la bourse et pour les ventes: 176 millions de francs, avec un bond de 28% par rapport à l'exercice précédent. La campagne d'expansion, engagée à partir de 2003, affiche

son succès. Maintenant, il s'agit de tirer la leçon d'une affaire prometteuse, dont le prix reste secret, mais qui a exigé une augmentation de capital de 40 millions de francs et un prêt bancaire de 50 millions.

La famille se volatilise

Calida, hommage à la chaire latine, quitte également le giron familial. Cotée au SWX Swiss Exchange à partir de 1987 pour un tiers de son capital, elle compte aujourd'hui six actions sur dix dans les mains d'investisseurs étrangers à la maison fondée par Max Kellenberger et Hans Joachim Palmers (cf. encadré). La gestion contemporaine demande liberté d'action et souplesse. Le «flottant», la part jouée en bourse du trésor de la société, coupe avec une certaine rigidité d'antan, qui a failli lui coûter cher à la fin du siècle passé. La marque, qui exporte 60% de ses «kangourous bleus» - exposés au musée du design de Londres - avait cumulé des

pertes pour près de 60 millions de francs. Le redressement, via une nouvelle génération de dirigeants, passe en premier lieu par la délocalisation définitive de la manufacture en Hongrie, voire au Portugal, même si la direction vient de solder son usine et de confier tricots et culottes à des sous-traitants. Les sites indigènes ont fermé les uns après les autres, comme à La Chaux-de-Fonds - théâtre d'un blocus rocambolesque de la fabrique - et à Romont, au cours des années nonante. Les derniers marceles ont été confectionnés à Sursee en 2005. Après avoir supprimé cinquante places supplémentaires, il reste un peu moins de 300 salariés, tous occupés exclusivement dans l'administration, la publicité, la logistique et le design, véritables sources de plus-value, davantage que le commerce lui-même de slips et caleçons.

Une nouvelle intimité

La crise vécue par le groupe lucernois aboutit au renforcement de l'image de Calida et à un concept inédit de diffusion. Contre la morosité de la conjoncture et la menace chinoise, il faut des idées. Il s'agit de créer un monde et de le livrer au plus grand nombre. On commence par la collection sans coutures *Just Feel*, pour femmes, hommes et coton, et l'on finit par les corsets et les soutiens-gorge frappés Aubade. Les sous-vêtements véhiculent un style de vie; le bien-être d'un côté, la sensualité de l'autre. Mais sans confusion. Les deux marques conservent leur identité et leurs circuits commerciaux. Via un système de franchises et de licences, contrôlé par la holding.

Une nouvelle façon d'entendre l'intimité voit le jour. Et l'usine se métamorphose en «entreprise marketing». Elle ne fabrique plus, elle ne vend plus: elle imagine. Ensuite elle enrichit ses actionnaires, avec une pensée pour ses collaborateurs sans oublier le développement durable et responsable. *md*

Sources sur www.domainepublic.ch

A l'origine du pyjama

Heinrich Hauser, de Richterswil, fonde en 1858 à Mûnigen (Sursee) une foulurie de drap et une retorderie de soie qui, après sa mort, passent à la société Hauser. L'entreprise échoit en 1911 à Rûegger & Cie et dès 1924 à Viktor Klaus-Wildi. A partir de 1941, elle devient la fabrique de tricot de Sursee dont l'actionnaire majoritaire est Max Kellenberger, avant de s'appeler Calida SA à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en reprenant son nom de marque, déposé déjà en 1929. Après la mort de Klaus-Wildi en 1947, elle revient aux familles Kellenberger et Palmers. La première détient 51% et la seconde 16% du capital de Calida Holding à Sursee, fondée plus tard, et seule propriétaire de Calida.

Aubade à l'abri du froid

La volonté de plusieurs actionnaires familiaux (une dizaine au total) de céder leurs parts a précipité Aubade dans les bras de Calida. La directrice générale, Anne-Charlotte Pasquier, qui en 1985 avait repris le flambeau à la suite de ses parents et de son grand-père, conserve des responsabilités opérationnelles au sein du nouvel ensemble tout comme Sabine Pasquier, qui reste à la tête de la filiale allemande, mais sa cousine, Anne, avec laquelle elle dirigeait la société, s'en va. Le capital actions combiné des deux sociétés s'élèvera à 210 millions de francs. L'opération n'a pas engendré de suppression d'emplois chez Aubade, la société ayant déjà largement délocalisé sa production en Tunisie.